



Feuille de chroniques villageoises sur la politique municipale et intercommunale..

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche.

Edito:

Dans la douce torpeur de l'été, rien ne semble perturber la douce quiétude de notre conseil municipal... A la lecture du Hélot n° 30, dont la rédaction est anonyme, soit-dit en passant, on apprend que notre conseil baigne dans une harmonie quasi-parfaite : « pas de conflit, pas de querelle... » !... Il semblerait donc que celui qui s'était déclaré opposant n°1 lors de la campagne électorale n'ait plus rien à contester, ou peut-être n'a t-il plus de « détracteurs » au sein de ce conseil ?... Tous les reproches faits par l'opposition au conseil précédent sont donc partis en fumée : son inaction sur les problèmes de sécurité, de propreté du village, de travaux de voirie, le manque de transparence, Madame la Maire qui perd les lettres qu'on lui envoie, tout ça est oublié ! La propreté du village ne serait donc plus un problème?... Il est vrai que miraculeusement, notre employé communal a trouvé la route du Bois Venet et nous a magnifiquement nettoyé le talus et les caniveaux jouxtant le champ de la GAEC Saint-Martin, chose qui ne s'était jamais produite avant les élections. Bon, ce talus avait déjà été passé à la débroussailleuse par les soins de l'entreprise de Monsieur Eric MENNECART, mais ne boudons pas notre plaisir et notre satisfaction de voir enfin un village globalement propre et entretenu !

Premiers conseils municipaux, premières questions, premiers doutes...

le nouveau Conseil Municipal s'est réuni le 11 Juin 2020, à huis clos, c'est-à-dire sans possibilité aux administrés d'y assister, malgré les mesures de déconfinement instaurées dès le 2 Juin... Nous n'avons donc que le compte rendu affiché en Mairie pour vous rendre-compte des premières décisions de nos édiles... Un grand pas vers la transparence prônée par nos adversaires...

Domage, car nous aurions bien aimé savoir ce qui s'était dit lors du débat d'orientation budgétaire à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. D'autant que la situation budgétaire de la commune n'est pas au beau fixe, la section de fonctionnement du compte administratif 2019 ayant été voté en déficit, ce qui n'était pas arrivé à Ugny le Gay depuis des décennies ! Mais nous reviendrons sur le budget municipal dans notre feuille du mois d'Août...

Le Conseil Municipal, lors de cette réunion, a aussi voté les taux d'imposition pour l'année 2020, et il ne les a pas augmentés... Bien, mais ça n'autorise pas le rédacteur du Hélot n° 30 de déclarer que les impôts des habitants d'Ugny le Gay « ne seront pas augmentés... ». Car le taux d'imposition, c'est un pourcentage de la valeur locative de votre maison. Celle-ci est une valeur arbitraire que le gouvernement Français fixe à travers le code des impôts et la loi de finance votée chaque année par le parlement... Hors cette valeur augmente chaque année, en suivant peu ou prou les mécanismes d'inflation... Donc vos impôts augmentent aussi... Certes cette augmentation n'est pas très importante, mais au fil des années, elle compte : à Ugny le Gay, depuis 2012, à taux constant, la taxe foncière est passée de 78 euros à 90 euros par habitant, soit 15 % d'augmentation (sources : le site de la Direction Générale des Collectivités locales)...

Le Conseil a ensuite désigné les représentants de la commune aux différents syndicats auxquels la commune a transféré ses compétences...

Première interrogation: pourquoi a-t-elle désigné des représentants au syndicat des eaux et au Conseil d'école puisque les compétences eau, assainissement, et affaires scolaires ont été transférées à la communauté d'agglomération?...

L'agglomération a d'ailleurs nommé les représentants de la commune lors du conseil communautaire du 16 Décembre 2019:

Délibération n°2019-147

04 – Désignation de délégués - Représentation-substitution au sein des syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau et d'assainissement

c) Syndicat des eaux du Bois-l'Abbé

Le Conseil communautaire,

DECIDE conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des

Collectivités territoriales de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

DESIGNE en qualité de membres du syndicat des eaux du Bois-l'Abbé :

UGNY-LE-GAY	
Titulaire	Charles WATON
Titulaire	Joël THEVENIN
Titulaire	Jean-Louis GAMBART
Suppléant	Gilles VIEVILLE

Une fois ces compétences transférées, la commune n'a plus aucun pouvoir sur la gestion de ces services! Pourquoi dès lors, faire croire aux habitants et à leurs représentants que l'on a gardé un quelconque pouvoir sur ces choses en nommant des délégués qui ne délégueront plus rien ?...

Quant à l'assainissement non collectif, Madame la Maire nous annonce que le service sera confié à Véolia, qui l'assurera au même tarif que dans le cadre du Syndicat intercommunal Chauny-Tergnier-La Fère... Hors, à la lecture des différents compte-rendus de la communauté d'agglomération, aucune décision définitive n'a encore été prise ! La seule trace d'une décision intercommunale est la création d'un budget « Spanc-Régie » de 3 000 euros le 16 décembre 2019... Peut-être Madame la Maire se fie-t-elle à des bruits de couloir pour déclarer péremptoirement que demain le Spanc ne coûtera plus que des « queues de cerises »?... En tout cas, officiellement, rien n'a été décidé !

Mais nous étudierons très sérieusement cette affaire, car elle risque de nous poser de sérieux problèmes le jour où les choses se mettront vraiment en place...

Petite mise au point suite à l'article de "L'Aisne Nouvelle..."

Le journal «l'Aisne Nouvelle» s'est fait l'écho des divergences politiques qui animent actuellement notre commune. Je reconnais que le Journaliste auteur du «papier» a retranscrit assez fidèlement les propos que j'ai tenu lors de notre entretien, ce dont je lui sais gré. Une des phrases dont il m'octroie la paternité me chiffonne cependant : « ... comme ils sont tous redevenus amis, ce qui me gêne beaucoup... ». Si ce que j'ai dit a pu être interprété ainsi, je le regrette sincèrement. En effet, il ne saurait être question de reprocher aux gens l'amitié qu'ils se portent mutuellement ! Il ne faut surtout pas mélanger les liens affectifs avec les convictions politiques... Dieu sait si j'ai combattu les positions politiques de Marcel Lalonde, le Maire de Chauny, lors de mes mandats de Maire, sans que cela ne remette en cause nos liens d'amitié...

Je n'ai d'ailleurs, comme les autres anciens conseillers non-élus, aucune inimitié vis-à-vis des membres du Conseil, qui sont tous des gens respectables et foncièrement bons et généreux... Mais voilà, nous n'avons pas la même conception de la politique, et je le fais savoir, même si ça dérange... Et je préfère m'exprimer au grand jour plutôt que d'une manière anonyme ou pire, en entretenant la rumeur...

Ce que je reproche à nos élus, c'est qu'ils soient passés d'adversaires politiques à partenaires sans qu'il y ait eu clarification de leur projet et objectifs dans la conduite des affaires municipales... Les rapports personnels n'ont rien à voir avec ce problème.

Dans le prochain numéro de la Rive, nous parlerons du vote du Budget 2020, des affaires intercommunales et de l'entretien des chemins ruraux... Nous évoquerons également la création d'une association de défense des intérêts des citoyens...